

Un article de Jean-Pierre Sueur et Jean-Jacques Urvoas, député, président de la commission des lois de l'Assemblée Nationale dans la revue de la Fondation Jean-Jaurès, 22 août 2013

NOTE n°11 - Fondation Jean-Jaurès / Observatoire droit, justice, institutions - 22 août 2013 - page 1



Jean-Jacques Urvoas*
Jean-Pierre Sueur*

* *Présidents
des Commissions des lois
de l'Assemblée nationale
et du Sénat*

Les co-signataires de ce texte sont : **Alain Amiani**, sénateur de Corse ; **Alain Blanc**, président de l'Association française de criminologie ; **Olivier Cahin**, maître de conférences en droit pénal à la faculté de droit de Cergy-Pontoise ; **Colette Capdevielle**, députée des Pyrénées-Atlantiques ; **David Chekroun**, professeur de droit à ESCP Europe, responsable de l'Observatoire droit, justice et institutions de la Fondation Jean-Jaurès ; **Antoine Garapon**, magistrat, membre du comité de rédaction de la revue *Eprit* ; **Jean-Yves Le Baillonnet**, député du Val-de-Marne ; **Jean-Pierre Michel**, sénateur de Haute-Saône ; **Jean-Pierre Mignard**, avocat ; **Nathalie Nissou**, députée de la Côte-d'Or ; **Dominique Rainbois**, député de Loire-Atlantique ; **François Rebaume**, sénateur-maire de Dijon, président du groupe socialiste du Sénat.

Dans le domaine de la justice pénale, le triste bilan de la décennie 2002-2012 n'est plus à faire. L'impuissance de l'hyper-pénalisation a été amplement démontrée. La prison est devenue le seul horizon de la sanction des comportements déviants, du délit routier au meurtre en passant par les petits larcins. Bien pire, la dimension éducative et correctrice de la peine a été abandonnée au profit d'une conception strictement dissuasive et d'élimination. Résultat : une efficacité en termes de sécurité et un mur budgétaire que nous avons douloureusement heurté et qui a réduit les marges de manœuvre du nouveau gouvernement. En sus, la politique du chiffre, aujourd'hui unanimement dénoncée pour ce qui concerne la police, a contaminé l'institution judiciaire. Les parquets ont eux aussi été soumis à une politique du chiffre au travers de « critères de performance », déconnectés des réalités de terrain et des nécessités locales de leur politique pénale.



www.jeanjaurès.org